

Comité Directeur

Audioconférence du 21 Juin 2019

Présents : Jean-Pierre SIUTAT – Président.

Mmes Agnès FAUCHARD, Catherine GISCOU et Nathalie LESDEMA.

MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, Jean-Pierre HUNCKLER, Philippe LEGNAME, Paul MERLIOT, Gérald NIVELON, Yannick OLIVIER et Alain SALMON

Présents en audioconférence : Mmes Françoise AMIAUD, Anne-Marie ANTOINE, Françoise EITO, Magali FERRIER, Carole FORCE et Yannick SOUVRE. MM. Michel MARGUERY, Christian MISSER et Damien SIMONNET.

Excusés : Mmes Valérie ALLIO, Corinne CHASSAC, Anne LUCIANI et Stéphanie PIOGER.

MM. Patrice ALEXIS, Alain BERAL, Patrick COLLETTE, Bernard DANNELE, Patrick HAQUET, René KIRSCH, Stéphane KROEMER, Mili SPAHIC, Luc VALETTE et Boris VENDRAN.

Assistent : Mmes Amélie MOINE et Céline REFFET.

MM. Alain CONTENSOUX Jacques COMMERES, Sébastien DIOT, Pascal GOUDAIL, Jérôme PRIGENT, Matthieu SOUCHOIS et Gilles THOMAS.

N°	ANNEXES
1	2019-06-21 CD 6-DAJI DU Modifications Réglementaires Annuaire VFIN
2	2019-06-21 CD 6-DAJI Document Unique RSG et RSP VFIN
3	2019-06-21 CD 6-DAJI Document Unique modifications réglementaires Règlement Championnat 3x3 VFIN

1. Ouverture par le Président.

Jean-Pierre SIUTAT souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles.

a. Modifications réglementaires

Amélie MOINE expose les modifications réglementaires, validées en réunion de Bureau Fédéral plus tôt ce jour et qui sont proposées ce soir pour adoption :

- Le document unique des modifications réglementaires de l'Annuaire Fédéral (Annexe 1).
- Le document unique des règlements sportifs généraux et particuliers (Annexe 2).
- Le document Unique des Modifications Réglementaires 3x3 (Annexe 3).

Les points précédemment précisés et/ou modifiés par le Bureau Fédéral sont rappelés :

- La Licence T reste autorisée pour les seuls licenciés âgés de - 21 ans au 1er janvier de la saison en cours (art. 410 Règlements Généraux)
- Le tableau des surclassements 5x5 et celui du 3x3 sont fusionnés en un seul et même document (art. 427 Règlements Généraux et 9 Règlement Médical)
- La notion de 2ème assistant en Jeep Elite est supprimée du statut du technicien
- Le nombre de participation aux rencontres (2 maximum sur 3 jours consécutifs) est intégrée et une dérogation est expressément prévue dans les règlements sportifs particuliers NM3 et NF3 pour les finales
- La CTC n'est pas autorisée pour les équipes 3x3
- La participation d'un joueur initialement suspendu à une rencontre remise, reportée, à jouer ou à rejouer n'est pas permise (art. 14 Règlements Sportifs Généraux)
- L'obligation d'enregistrer une photo sur FBI pour tous les licenciés, à l'exception des dirigeants a été intégrée (art. 411)
- La notion de carton de licence a été supprimée (art. 414)

Les points suivants sont précisés et/ou modifiés dans les documents :

- Les familles de licence "Joueur 3x3" et "Joueur 5x5" sont supprimées au bénéfice de la seule famille "Joueur" (art. 405 Règlements Généraux et chapeau chapitre 2 Titre IV)
- Les catégories de pratique du Vivre Ensemble sont complétées (art. 405 Règlements Généraux)
- Les conditions d'attribution de la licence AST sont précisées (art. 410 Règlements Généraux)
- L'obligation de la photo pour la qualification pour les joueurs est intégrée (art. 411.2 RG)
- Le forfait fédéral des phases de NM1 a été reformulé (art. 25 Règlements Sportifs Généraux)
- La notion de couvre-tête a été supprimée (art. 9 Règlements Sportifs Généraux)

Le Comité Directeur adopte, à l'unanimité des membres présents et en audioconférence, l'ensemble des modifications règlementaires présentées.

3. Présidence.

a. Circuit Pro 3x3

Jean-Pierre SIUTAT rappelle qu'une précédente réunion du Comité Directeur a validé le lancement d'un circuit professionnel 3x3, et a donné délégation au Bureau Fédéral pour décider des modalités de lancement. Un rétro planning pour un lancement du circuit en Octobre 2020 a été mis en place. Un avis d'appel à candidature va être lancé le 24 Juin 2019, avec différents critères de sélection des clubs candidats.

Suite à la validation du Bureau Fédéral, il propose de nommer Pierre FOSSET à la présidence de la Commission du Circuit Pro 3x3 et André SALAGNAC vice-président.

Ce Circuit Pro 3x3 verra le jour en 2020, avec l'intégration de plusieurs pays former une « Regional League »; il se déroulera en principe d'octobre à avril. Il sera composé de « Teams » incluant obligatoirement une équipe féminine et une équipe masculine. Pour rappel cette « Regional League » sera un maillon de l'organisation mondiale du basket 3x3, planifiée par la FIBA. Elle doit notamment permettre à la France de participer au développement de cette nouvelle discipline olympique (J.O. de Tokyo 2020) et de cumuler encore plus de points au ranking mondial.

Accord du Comité Directeur

Un Communiqué de Presse va paraître pour diffuser ces informations.

Prochaine réunion du Comité Directeur le Vendredi 12 Juillet 2019 à Paris.